



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Damien De Keyser, *Conseiller communal-Président*,  
Benoît Ceixhe, *Bourgmestre*,  
Caroline Lhou, Alexandre Pison, Françoise de Callatay-Heibiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory,  
Dominique Harmel, Raphael van Bieugel, Helmut De Vos, *Échevins*,  
Anne-Chalotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Tanguy Verheyen, Aymeric de Lamotte, Christophe De Beukelaer, Georges Dallemagne, Cécile Vainsel, Catherine Bruggeman, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Olivia Casterman, Marie Cruysmans, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Juliette Siaens-Mahieu, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Gerarda Regina Johanna Postelmans, Sophie Busson, *Conseillers communaux*,  
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*

**Excusés**

Willem Diaps, Philippe van Cranem, Muriel Godhard, Michel Naets, *Conseillers communaux*

**Séance du 24.09.19**

---

**#Objet : CC - Mobilité - Projet de Plan Régional de Mobilité (Good Move) - Prise d'acte - Avis#**

---

Séance publique

LE CONSEIL,

Considérant le Projet de Plan Régional de Mobilité (P.R.M.) de la Région de Bruxelles-Capitale, élaboré suivant le processus "Good Move", approuvé en première lecture par le Gouvernement le 04.04.2019 (accessible en ligne: <https://goodmove.brussels/fi/>), et présenté au Collège des Bourgmestre et Echevins de Woluwe-Saint-Pierre le jeudi 05 09.2019 et en Commission Spéciale Mobilité du Conseil Communal le lundi 16.09.2019 ,

Vu l'Ordonnance du 26.07.2013 qui donne une valeur réglementaire à une partie du P.R.M. et définit le contenu et les processus d'élaboration de celui-ci et des Plans Communaux de Mobilité (P.C.M.), afin d'assurer une meilleure cohérence dans les stratégies et projets de mobilité aux échelles régionale et communale ,

Considérant que le Plan Communal de Mobilité (P.C.M.) de Woluwe-Saint-Pierre a été adopté par le Conseil Communal en séance du 19 12 2017 et que la Déclaration de Politique Générale de Woluwe-Saint-Pierre prévoit de réaliser les points suivants :

- Mettre en œuvre le Plan communal de mobilité (P.C.M.) et les recommandations émises dans les audits "BYPAD" (cyclistes) et Plans d'accessibilité de la voirie et de l'espace public "PAVE" (piétons) ;
- Faire de Woluwe-Saint-Pierre une "commune zone 30" à l'exception des voiries structurantes ;
- Décourager le trafic de transit dans les quartiers, notamment des véhicules lourds ;
- Développer la disponibilité des parkings privés de bureaux ou de surfaces commerciales au bénéfice du stationnement nocturne des riverains ;
- Multiplier les feux intelligents ;
- Mettre en œuvre le plan de déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Accélérer l'acquisition de nouveaux "smileys" pour étendre les zones de sensibilisation aux vitesses excessives ;
- Améliorer l'offre de transports en commun tout en veillant au respect des quartiers ,
- Poursuivre la négociation avec la Région pour obtenir de nouvelles augmentations de la fréquence et la régularité du bus 36 ,

- Collaborer avec Bruxelles Mobilité et la S T I B en vue de la rénovation de la station de métro Montgomery afin de faire en sorte que les trams y accèdent par l'avenue de Tervueren et plus par les rues J. & G Martin et du Duc, et que les nouveaux trams desservent la ligne 39 ,
- Réaliser, dans de brefs délais, avec la S T I B , l'arrêt unique du bus 36 et du tram 39 devant le cinéma Le Stockel ;
- Négocier avec la S T I B la prolongation de la ligne "Noctis N06", qui s'arrête actuellement au Musée du tram, jusqu'à Stockel en passant par Sainte-Alix ,
- Réaliser l'ensemble des itinéraires cyclables communaux et les connecter aux itinéraires régionaux avec une priorité pour les axes menant aux écoles ,
- Réaliser, en collaboration avec Bruxelles Mobilité, la jonction cyclable entre le square Léopold II et Montgomery ,
- Développer l'offre de boxes à vélos, d'arceaux, de stations de gonflage et de réparation ;
- Étendre les stations "Villo!" à Sainte-Alix, au Chant d'Oiseau et au "Wolu Sports Park" ,
- Créer, aux stations de métro Montgomery et Stockel, un parking cycliste couvert et surveillé ,
- Créer une commission vélo visant à associer les cyclistes à l'ensemble des décisions liées à la pratique du vélo ,
- Favoriser le développement encadré des véhicules en libre-service ,
- Organiser le covoiturage local pour faciliter les navettes des parents . écoles, clubs de sport, académies . ,
- Réaménager, valoriser et, si possible, compléter les venelles piétonnes, les rendre accessibles aux PMR, aux cyclistes et aux poussettes, notamment par l'installation de goulottes dans les escaliers.
- Sécuriser les carrefours dangereux (notamment Frères Legrain/Volontaires, Orban/Aviation ) ;
- Accompagner chaque école individuellement pour réussir la transition vers la mobilité douce, à pied et à vélo. abris vélos, kiss & ride, kiss & bike, ramassage scolaire à vélo ou piéton, . ;
- Développer les "rues au jeu" et aménager provisoirement certaines rues ou places spécifiquement pour les enfants durant les congés scolaires ;
- Expérimenter des "rues scolaires" ,
- Mettre en œuvre le Plan de déplacement d'entreprise pour l'administration communale visant les objectifs communaux de mobilité ;
- Étudier l'instauration de 2-3 places de rotation (max 30 min ) dans les noyaux commerciaux ;

Considérant que Woluwe-Saint-Pierre est une commune très largement résidentielle (Cf. P.R.A.S.) et que cette spécificité en fait une zone ayant certaines caractéristiques plus rurales qu'urbaines, de même que sa population est significativement plus âgée que la moyenne régionale (source : IBSA, SPF Economie, Statistics Belgium) ;

Vu la demande d'avis sur le Projet de Plan Régional de Mobilité (Good Move) adressée par la Région de Bruxelles-Capitale à toutes les communes bruxelloises, reçue le 23.08.2019 ,

DECIDE à l'unanimité d'adopter l'amendement suivant proposé par Mme Alexia BERTRAND, conseiller communal, au nom du groupe MR :

"La Région ne pourra pas faire passer les voitures confort auto en zone 30 sans la concertation et l'accord de Woluwe-Saint-Pierre."

PREND ACTE du Projet de Plan Régional de Mobilité (P.R.M.) de la Région de Bruxelles-Capitale, élaboré suivant le processus "Good Move" et approuvé en première lecture par le Gouvernement le 04.04.2019, et décide de transmettre les remarques suivantes sur ledit projet de plan .

### 1. Remarques générales :

- Woluwe-Saint-Pierre partage la vision du P R M qui vise à diminuer les impacts de la mobilité

sui l'environnement et sur la santé et à améliorer la qualité de vie en ville. La vision mobilité du projet de plan rejoint la volonté de Woluwe-Saint-Pierre de concilier les besoins de mobilité avec une bonne qualité de vie, en veillant entre autres à la fluidité des modes de transports via un meilleur partage de l'espace public, en décourageant le trafic de transit dans les quartiers et en faisant de Woluwe-Saint-Pierre une "commune largement zone 30" (cf. Déclaration de Politique Générale 2019-2024)

- Pour Woluwe-Saint-Pierre, il est vain de penser réduire le trafic automobile via des mesures qui n'impactent que les Bruxellois à l'exclusion de mesures visant à diminuer les voitures entrant dans Bruxelles. Il faut par ailleurs des moyens complémentaires de la Région pour développer des politiques répondant à des questions de gestion des navetteurs, tels que, notamment, l'investissement massif dans les transports en commun dans Bruxelles et entrant/sortant de Bruxelles, et dans le développement de parkings de persuasion permettant d'effectuer un transfert modal. Woluwe-Saint-Pierre demande en outre que le futur P.R.M. comprenne une carte indiquant les parkings de dissuasion et leurs liaisons TC au sein de/avec Bruxelles.
- Pour Woluwe-Saint-Pierre, le développement du plan doit tenir compte des spécificités des communes. La commune plaide, en ce qui la concerne, pour une mise en œuvre souple, incitative, et l'établissement d'un maillage qui tienne compte de son caractère très résidentiel et du fait que sa population est plus âgée que la moyenne bruxelloise.
- Woluwe-Saint-Pierre regrette que le projet de plan ne s'applique pas à l'ensemble de la zone métropolitaine de Bruxelles et que les communes adjacentes à la Région (Kraainem, Wezembeek-Oppem, Tervuren, ...) de Bruxelles-Capitale n'aient pas été associées à l'élaboration du projet de plan. Cela pose fortement problème notamment pour la bonne réalisation des quartiers apaisés qui dépassent les frontières de la région bruxelloise, mais aussi pour les mesures impactant la mobilité à Bruxelles sur lesquelles la Région ne peut pas agir seule ou directement (SNCB, Park+Ride dans les agglomérations entourant Bruxelles, etc.) Woluwe-Saint-Pierre demande que la spécialisation multimodale des voiries proposée dans le projet de P.R.M. ne s'arrête pas aux frontières régionales et que les cartes intègrent au minimum le Ring R0 de Bruxelles. La commune appelle aussi Bruxelles-Mobilité à la soutenir dans les négociations avec les communes flamandes voisines (tout particulièrement Kraainem) pour identifier les itinéraires de circulation de part et d'autre de la frontière régionale.
- D'une manière générale, Woluwe-Saint-Pierre s'interroge sur la priorisation des actions et des budgets qui y seront affectés, notamment pour réaliser des CLM. La commune demande à la Région de détailler davantage ses intentions. La commune s'inquiète aussi du délai de 2 ans accordé pour actualiser son P.C.M., étant donné qu'elle dépend également de la bonne collaboration des communes voisines flamandes, non impliquées dans Good Move, pour réaliser certaines actions. Afin de pouvoir se donner les moyens d'avancer, Woluwe-Saint-Pierre demande que la Région aide les communes à renforcer leurs équipes et ainsi réaliser les actions du P.R.M. et la mise en place de la "zone 30".
- Woluwe-Saint-Pierre demande que le futur P.R.M. parle davantage des pôles multimodaux (TC, vélo, voitures partagées, taxi, etc.) et que les priorités de développement desdits pôles soient clairement énoncées.
- Woluwe-Saint-Pierre s'interroge sur le fait que les solutions naissantes de micro-mobilité ne soient pas reprises dans la répartition des modes. Pour Woluwe-Saint-Pierre, le cyclomoteur et la moto doivent également avoir une place reconnue dans le plan. Ces modes de transport sont bien moins développés à Bruxelles que dans d'autres capitales. Ils contribuent pourtant à lutter contre l'autosolisme et permettent d'effectuer un pas en avant vers "l'électrification" de la mobilité.
- Pour Woluwe-Saint-Pierre, le plan doit plaider pour le développement du télétravail ou travail à domicile/à distance. Il est en effet plus simple de limiter les déplacements maison-travail que de diminuer la distance maison-travail. Limiter les déplacements et plaider le polycentrisme nécessite

aussi de réduire l'exode rural de la classe moyenne via des politiques qui incitent à rester vivre à Bruxelles et/ou qui dissuadent de quitter Bruxelles. La mobilité à elle seule ne peut résoudre les problèmes de mobilité. Il faut un ensemble de politiques cohérentes.

- Le projet de P R M prévoit une série d'indicateurs pour évaluer la politique régionale de mobilité (p 98). Woluwe-Saint-Pierre propose d'ajouter les indicateurs suivants :
  - Le nombre d'élèves ayant suivi une formation en sécurité routière, en mobilité piétonne et en mobilité cycliste ,
  - Le nombre de stations de voitures partagées et le pourcentage de trajets effectué en voiture partagée ,
  - Le nombre de stations Villo!, le nombre de km de pistes cyclables, ...

## 2. Remarques spécifiques au territoire de Woluwe-Saint-Pierre :

- Son Plan Communal de Mobilité (P.C.M.) étant encore récent (adopté en décembre 2017) et l'Ordonnance de 2013 imposant que les P.C.M. s'adaptent au P R M, Woluwe-Saint-Pierre plaide pour ne pas devoir refaire l'entièreté dudit plan et pour se limiter à une actualisation légère de celui-ci, afin de pouvoir se concentrer sur la mise en œuvre de ses actions.
- Woluwe-Saint-Pierre appelle la Région à ajouter le réaménagement de l'avenue de Tervuren dans sa proposition de Plan d'Aménagement des Voiries (P A V) du projet de P R M. En effet, cette avenue est l'axe le plus pollué de son territoire communal et constitue une importante coupure pour la commune, pour les piétons et les cyclistes en particulier. Plusieurs traversées ou carrefours sont particulièrement dangereux et/ou peu attractifs pour les modes actifs, rendant ainsi difficile les connexions entre les quartiers de la commune. Woluwe-Saint-Pierre demande que les traversées piétonnes et cyclistes soient considérablement augmentées et sécurisées, notamment, la prolongation de la piste cyclable du square Léopold 2 au rond-point Montgomery.
- Woluwe-Saint-Pierre s'inquiète des répercussions pour l'avenue de Tervuren des aménagements du ring proposés par la Région Flamande et de l'éventuelle destruction du viaduc Herrmann-Debioux.
- Woluwe-Saint-Pierre s'interroge sur l'absence du parc de Woluwe dans le projet de P R M malgré son importance en tant que pôle de destination/de loisir et de passage.
- Woluwe-Saint-Pierre salue la volonté de la Région de développer, entre autres, des services de stationnement sécurisés pour vélos aux gares et stations de métro/pré-métro (action C.3. du projet de P R M, p 123) et appelle la Région à investir en priorité dans les stations de métro de Montgomery et de Stockel, deux importants pôles multimodaux où il y a actuellement un manque criant de stationnement vélo sécurisé.
- Woluwe-Saint-Pierre demande que Bruxelles-Mobilité puisse aider les communes à la réalisation des plans de circulation permettant la mise en place de la "zone 30".
- Woluwe-Saint-Pierre demande que la Région puisse donner des dispenses de permis pour les aménagements urbains visant à la sécurisation des voiries et des trottoirs.

## 3. Remarques sur les réseaux proposés dans le projet de P.R.M. :

- Réseau **Piéton** (cf. carte en annexe) :
  - Voiries Piéton PLUS à maintenir
    - Place Dumon et rues avoisinantes ;
    - Parvis Sainte-Alix ,
    - Rue au Bois (entre avenue Orban et avenue Parmentier) ,
    - Boulevard de la Woluwe (devant école) ,

- Avenue Charles Thielemans, place des Maieurs et rue Pierre de Cock ;
- Voiries Piéton PLUS remises en question / à déclasser en CONFORT
  - Avenue de l'aviation (pas un pôle de destination , surtout du passage) ,
- Classification de voiries à élever ,
  - Avenue Parmentier (entre l'accès à la Promenade Verte et l'avenue des Orangers) (école et centre sportif) => CONFORT ;
  - Promenade Verte (continuellement fréquentée par des piétons) => PLUS ,
  - Parc de Woluwe (continuellement fréquenté par des piétons) => PLUS ;
  - Le parvis des Franciscains => PLUS ,
  - Avenue des Franciscains (liaison avec le parc de Woluwe) => CONFORT ,
  - Avenue des Volontaires, entre Pétillon et l'avenue des Frères Legram (nombreux commerces et une école) => PLUS ,
  - Rond-point au croisement de la Diève de Nivelles et de l'avenue des Frères Legram (commerces) => PLUS ,
  - Avenue L. Gribaumont => PLUS ,
- Réseau **Vélo** (cf carte en annexe) :
  - Voiries Vélo PLUS à maintenir
    - Avenue de Tervuien ;
    - Promenade Verte ,
    - Boulevard de la Woluwe ,
    - Boulevard du Souverain ;
  - Pour Woluwe-Saint-Pierre, certaines connexions importantes manquent dans le réseau vélo CONFORT proposé. Le réseau d'itinéraires cyclables régionaux (ICR) et le RER-vélo ne suffisent pas pour couvrir l'entièreté du territoire communal et à satisfaire les 5 critères d'un bon réseau cyclable (direct, cohérent, agréable, confortable et sûr). Le réseau d'itinéraires cyclables communaux (ICC) de Woluwe-Saint-Pierre (cf. Plan d'action Vélo - BYPAD) serait un bon complément ou une alternative intéressante. Ainsi, Woluwe-Saint-Pierre demande que les voiries suivantes soient considérées comme étant des axes Vélo CONFORT .
    - L'axe Madoux - Orban - place Dumon - Hinnisdael - rue de la limite ,
    - L'avenue d'Oppem ;
    - L'avenue Baron d'Huait (entre la place Dumon et l'avenue Reine Astrid) ,
    - L'avenue des Grands Prix - avenue Manoir d'Anjou ;
    - Avenue François Peeters ;
    - Avenue des Dames Blanches - Tir aux Pigeons (entre l'avenue des Dames Blanches et avenue van der Meerschen) - avenue van der Meerschen - place Ste-Alix - ICR entre la place Ste-Alix et l'avenue Grandchamp ,
    - Avenue Prince Baudouin ,
    - Val des Seigneurs et la chaussée de Stockel ,
    - Avenue de l'Aviation, avenue Jan Olieslagers et rue Konkel ;
    - L'avenue Grandchamp - Parmentier ;
    - Rue au Bois ,
    - Rue de la Station de Woluwe - rue Louis Thys - avenue Charles Thielemans jusqu'au

croisement avec l'avenue Jules de Trooz ;

- Rue du Bemel - avenue des Volontaires ,
  - Avenue de l'Atlantique - avenue du Chant d'Oiseau ,
  - Parvis des Franciscains - avenue des Franciscains - avenue du parc de Woluwe (lien entre l'avenue des Franciscains, l'ancien chemin de fer et l'avenue des Traquets) et l'avenue des Traquets (lien avec l'ICR) ,
  - Avenue des Frères Legrain et avenue Baron de Castro ,
  - Avenue des Cattleyas et avenue Eléonore (ICR) ;
  - Avenue Gabriel Emile Lebon ,
  - Avenue Roger Vandendriessche et avenue Gribaumont, en passant par le square Léopold II ,
- Woluwe-Saint-Pierre demande que soient inclus dans le réseau Vélo les développements cyclables du côté flamand .
    - Projet de piste cyclable sur l'avenue Baron d'Huart
      - Niveau PLUS entre le carrefour des 4 bras et l'avenue Reine Astrid
      - Niveau CONFORT entre la place Dumon et l'avenue Reine Astrid ,
    - Piste cyclable sur l'avenue Reine Astrid => PLUS

- Réseau **Transports en commun** :

- Pour Woluwe-Saint-Pierre, les transports en commun jouent un rôle important dans le modal shift, condition nécessaire de la réussite du plan. À ce jour, Woluwe-Saint-Pierre est la commune la moins bien desservie par la S T I B. En effet, plus de 90 % de nos habitants ne vivent pas dans un rayon de 600 m autour d'une gare ou d'une station de métro et seulement 53,7 % de nos riverains habitent à moins de 250 m d'un arrêt de bus (moyenne bruxelloise à 73,8 %) Jusqu'à présent, les demandes de la commune n'ont pas été rencontrées, ni par le Plan Directeur Bus ni par le projet de P R M. Woluwe-Saint-Pierre demande donc à la Région de la soutenir dans les négociations avec la S T I B. afin d'améliorer significativement l'offre en TC sur le territoire (lignes, itinéraires, fréquence et ponctualité). Cette demande est d'autant plus nécessaire que la commune de Woluwe-Saint-Pierre arrive en deuxième position des communes les plus âgées et qu'il est illusoire de croire que ces personnes opéreront le modal shift vers le vélo, la marche ou les solutions de micro-mobilité
- Woluwe-Saint-Pierre soutiendra la création de sites propres si nécessaire ainsi que d'éventuels projets innovants (micro navettes, gratuité du ticket depuis un parking de dissuasion)
- Plus spécifiquement, la commune s'en réfère aux remarques telles que formulées dans son avis sur le plan bus régional.
  - Bus 28 : maintenir le terminus à Konkel (de préférence avec un déplacement de celui-ci devant l'école Don Bosco) ;
  - Bus 36 : améliorer la ponctualité et la fréquence de celui-ci, faire des arrêts Stockel des arrêts communs avec le tram 39 et prolonger cette ligne jusqu'au stade Fallon où son terminus sera établi ,
  - Tram 39 : considérer l'axe Otban-Madoux comme un axe TC PLUS (y compris le futur hub tram-bus-métro à Stockel) ,
  - Montgomery : étendre la ligne de tram jusque Mérode et permettre ainsi que de nouveaux trams puissent circuler sur les lignes 39/44 ,
  - Analyse du besoin en lignes TC supplémentaires ,

- Ajout des lignes de TC flamandes sur la carte et dans le réseau TC ;
- Remarques de Woluwe-Saint-Pierre sur le réseau **Auto** (cf carte en annexe) .
  - Woluwe-Saint-Pierre demande qu'un statut à part soit donné au Ring R0 de Bruxelles (ex axe Auto PLUS+) et qu'il soit indiqué sur la carte des réseaux. Pour le reste, Woluwe-Saint-Pierre approuve le réseau Auto PLUS proposé dans le projet de P.R.M.
  - Pour Woluwe-Saint-Pierre, les Mailles proposées dans le projet de P.R.M. découpant le territoire communal sont trop larges, en particulier celle du Chant d'Oiseau (2 km x 2 km) qui ne compte d'ailleurs aucun axe Auto CONFORT dans la proposition de projet de plan
  - Woluwe-Saint-Pierre demande à ce que ces voiries soient considérés dans la nouvelle spécialisation des voiries du P.R.M. comme étant des voiries Auto CONFORT (cf carte du réseau Auto en annexe), c'est-à-dire
    - L'axe avenue Madoux - Orban - place Dumon - rue de la Limite ;
    - La chaussée de Stockel et le Val des Seigneurs ,
    - L'avenue Baron d'Huart et l'avenue Reine Astrid (sur territoire de Kraainem) ,
    - L'avenue des Grands Prix et l'avenue du Manou d'Anjou ;
    - L'avenue Edmond Parmentier et l'avenue Grandchamp ;
    - L'avenue Jules César (entre l'avenue de Teirvuerien et l'avenue Général de Longueville), l'avenue de l'Atlantique, l'avenue du Chant d'Oiseau, l'avenue des Frères Legram, l'avenue Gabriel Emile Lebon et la Drève de Nivelles (le haut vers Delta) ,
    - L'avenue Général de Longueville et l'avenue des Volontaires ,
- Remarques de Woluwe-Saint-Pierre sur le réseau **Poids Lourds** .
  - Pas de remarques ,

#### 4 Remarques sur la mise en forme du plan :

- Un grand travail a été réalisé afin de rendre le P.R.M. plus attrayant et cohérent qu'IRIS (couleurs, lisibilité du texte, graphiques, site web, actualités, etc.) Le résultat reste toutefois un document de taille importante, avec beaucoup de texte. Une mise en forme de la synthèse du plan à la façon du plan de mobilité de Barcelone pourrait-elle être envisagée, afin de la rendre plus accessible à toutes et à tous ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 21 votes positifs, 10 abstentions

*Abstentions : Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Tanguy Verheyen, Aymeric de Lamotte, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Olivia Casterman, Juliette Staens-Mahieu.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,  
(s) Damien De Keyser

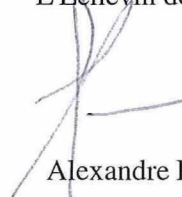
POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Pierre, le 10 octobre 2019

La Secrétaire communale,



Florence van Lamsweerde

Pour le Bourgmestre :  
L'Echevin délégué,



Alexandre Pirson